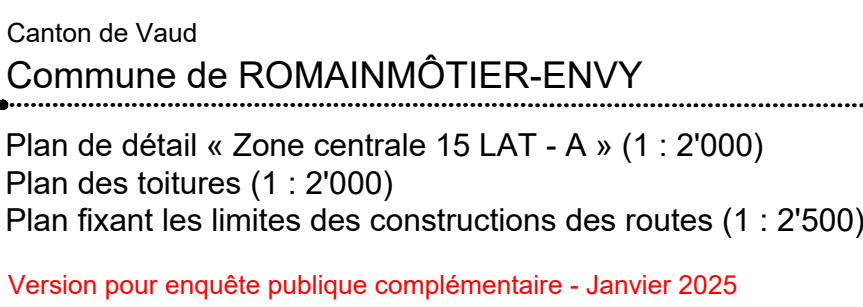




Soumis à l'enquête publique

Puis à l'enquête publique complémentaire
du 10 janvier 2025 au 10 février 2025

Adopté par le Conseil général de Romainmôtier-Envy dans sa séance

du	Le Président	La Secrétaire
----	--------------	---------------

Approuvé par le Département compétent

Lausanne le : La Cheffe du Département

ENTRE EN VIGUEUR LE

 ADA PARTENAIRES SA AGITATEURS D'ESPACES BONITIFICATEURS DE TERRITOIRES ACTIVATEURS DE PRODUITS	• ADRESSE AVENUE DE RUMINE 20 CH-1311 LAUSANNE 0041 21 921 26 26	Plan visible sur la base des données cadastrales du 25 mai 2024 fournie par le bureau : UPT SA Bureau-Plantes, Rue des Teneaux 20, 1356 Ode CDTM conforme section Art. 12 RLATC par M. Fabien Lombard	Número d'enquête publique
---	---	---	----------------------------------

GÉNÉRALITÉS

- ## AIRES DES CONSTRUCTIONS

- ## AIRES DE PROLONGEMENT DU BÂTI ET DES ESPACES EXTÉRIEURS

-  Aire d'évolution des constructions existantes et nouvelles
-  Aire des aménagements extérieurs de l'Abbatiale
-  Aire des aménagements extérieurs
-  Aire de dégagement
-  Aire de jardins
-  **Aire de stationnement**

LÉGENDE EN LIEN AVEC LA PROCÉDURE DE (DÉ)CADASTRATION DES DP 1014 ET 1028 ET DE LA PARCELLE 309

- Limite de propriété projetée (selon mise à l'enquête parallèle à celle du PACor)
- Limite de propriété radiée (selon mise à l'enquête parallèle à celle du PACom)

①



GÉNÉRALITÉS

- CLASSIFICATION DES TOITURES**
- Toiture non exposée à la vue
- Toiture faiblement exposée à la vue
- Toiture fortement exposée à la vue

AJOUREMENTS ET OUVERTURES

- Lucarne (chien assis et chien debout)
-  Velux (chassis rampant)
-  Balcon baignoire (balcon encaissé)

LÉGENDE EN LIEN AVEC LA PROCÉDURE DE (DÉ)CADASTRATION DES DP 1014 ET 1028 ET DE LA PARCELLE 309

- Limite de propriété projetée (selon mise à l'enquête parallèle à celle du PACom)
- ~~—~~ Limite de propriété radiée (selon mise à l'enquête parallèle à celle du PACom)



GÉNÉRALITÉS

- PATRIMOINE BATI ET INVENTAIRES

LIMITES DES CONSTRUCTIONS DES ROUTES

Teinte rose : Surface sur laquelle les trav

- Art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarit   l'exclusion de toute reconstruction.
- Teintre rose rad  e
- DATES D'ADOPATION DES PLANS FIXANT LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS DES ROUTES**
- Plan partiel d'affectation "Le Bourg" fixant les limites des constructions, approuv   le 16.06.2002 ;
 - Plan d'extension fixant la limite des constructions "D  s le lieu dit La Bretenaube    Derri  re Croy", approuv   le 08.08.1994 ;
 - Plan de quartier de la zone d'habitation "Au Fouchau", approuv   le 10.02.1997.

LÉGENDE EN LIEN AVEC LA PROCÉDURE DE (DÉ)CADASTRATION DES DP 1014 ET 1028 ET DE LA PARCELLE 309

- Limite de propriété projetée (selon mise à l'enquête parallèle à celle du PACor)
- ~~—~~ Limite de propriété radiée (selon mise à l'enquête parallèle à celle du PACom)